



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté, lors de sa séance tenue le 5 septembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 8 janvier	19h	Lundi 5 février	19h
Lundi 4 mars	19h	Mardi 2 avril	19h
Lundi 6 mai	19h	Lundi 3 juin	19h
Mardi 2 juillet	19h	Lundi 5 août	19h
Mardi 3 septembre	19h	Lundi 7 octobre	19h
Lundi 4 novembre	19h	Lundi 2 décembre	19h

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ ce 6^e jour du mois d'octobre 2023 à Venise-en-Québec.



Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant calendrier des séances ordinaires du conseil municipal aux deux endroits désignés par le conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant calendrier des séances ordinaires du conseil municipal sur le site Internet de la Municipalité le 6 octobre 2023.



Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et Greffier trésorier
6 octobre 2023